

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

AMENDEMENT

N ° CF203

présenté par
Mme Lemoine et M. Naegelen

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.